

Ceinture Alimentaire Terre Liégeoise

**Éducation  
permanente**

LE SPG  
**UN OUTIL AU SERVICE  
DE LA RELOCALISATION  
DE L'ALIMENTATION ?**





LE SPG  
**UN OUTIL AU SERVICE  
DE LA RELOCALISATION  
DE L'ALIMENTATION ?**

Depuis quelques mois, la CATL accompagne la mise en place du système participatif de garantie (SPG) du MAP<sup>1</sup> dans 4 projets de maraîchage dont 3 d'agriculture soutenue par la communauté (CSA) en autocueillette<sup>2</sup>.

Cet outil, que nous vous proposons de découvrir dans les lignes qui suivent, semble être particulièrement bien adapté aux structures paysannes qui travaillent en vente directe ou en circuit court et qui n'ont pas fait le choix de la certification biologique.

**Comme un SPG est par ailleurs - et par définition - ancré localement et fondé sur la confiance et les échanges (humains et de connaissances), n'est-ce pas là un dispositif de choix pour la relocalisation de notre alimentation ?**

# 1.

## Un SPG, une alternative locale à la certification ?

Même si la démarche peut paraître scolaire, commencer par une définition - internationalement acceptée - va nous plonger dans le vif du sujet. Selon la fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, « *les Systèmes Participatifs de Garantie sont des systèmes d'assurance qualité ancrés localement. Ils certifient les producteurs en s'appuyant sur la participation active des parties prenantes et sont basés sur la confiance, les réseaux [sociaux]<sup>3</sup> et l'échange de connaissances* »<sup>4</sup>.

Le ton est donné : là où la certification par tierce partie (ou certification par tiers) nécessite indépendance et neutralité dans la vérification du respect des normes, un SPG mise sur l'évaluation de la qualité et des méthodes par les pairs. Là où la première, pour éviter une trop grande complexité, a tendance à loger tout le monde à la même enseigne (et donc à homogénéiser), le second cherche à être « *adapté spécifiquement aux communautés d'origine des acteurs et au contexte écologique, politique et économique dans lesquels il a été initié* »<sup>5</sup>. Les différences ne s'arrêtent pas là : on peut encore noter le fait qu'un SPG « certifie » des entités (des fermes) et non des produits<sup>6</sup> ou encore qu'il s'apparente davantage à un processus évolutif dans lequel le producteur est accompagné dans sa démarche de qualité qu'à un examen qui sanctionne, à un moment donné, le respect ou non d'une série de critères.

Sans oublier que les producteurs et mangeurs sont nécessairement impliqués dans les SPG, alors que la certification échappe aux uns comme aux autres.

Pour toutes ces raisons (et d'autres encore), les SPG apparaissent dans nos contrées comme des alternatives à la certification européenne, qualifiée de bureaucratique, coûteuse, focalisée sur une absence de produits chimiques (relative diront certains) et d'OGM (jusqu'à quand ?) et orientée vers des marchés anonymes et des circuits longs.

S'arrêter à cela serait un peu réducteur. En effet, spatialement, il existe des SPG partout dans le monde, avec des motivations initiales variées : promouvoir la justice sociale au Brésil, agir en faveur des pauvres au Vietnam, avoir un label abordable financièrement pour le marché local en Nouvelle-Zélande, ... De plus, temporellement, certains SPG sont antérieurs à la réglementation biologique européenne. Par exemple, Nature & Progrès<sup>7</sup>, association de sensibilisation, d'information et de conscientisation du grand public aux problématiques environnementales et sociétales, avait mis en place une forme de SPG<sup>8</sup>, « *établi, dès son origine, avec les acteurs directs de la production et de la consommation. Ceci implique que ce système de vérification des pratiques intègre et tient compte de l'expérience et du savoir-faire des agriculteurs et des transformateurs, des exigences des consommateurs, mais aussi des compétences professionnelles des techniciens* »<sup>9</sup>.

Figure 1. Les éléments clés des SPG (Source : Nature & Progrès France).



En 2019, l'IFOAM recensait 223 initiatives réparties dans 76 pays dont 166 étaient pleinement opérationnelles. Certains SPG sont reconnus par cette même organisation, d'autres le sont par des autorités locales (en particulier en Amérique du Sud), d'autres encore sont leur propre garant<sup>10</sup>.

Si chacun d'eux est différent, compte tenu de l'adaptation au contexte local d'émergence, il n'en demeure pas moins que tous les SPG partagent quelques principes communs, repris dans l'infographie ci-dessous.

# 2.

## Le SPG du Mouvement d'Action Paysanne : quelques points clés

À notre connaissance, 3 SPG sont actuellement actifs en Belgique francophone : celui de Nature & Progrès, celui du réseau des GASAP et celui du MAP<sup>11</sup>. Puisque la CATL s'implique dans le SPG du MAP<sup>12</sup> depuis quelques mois, nous nous y intéressons plus particulièrement dans la suite de l'analyse.

Ce système participatif de garantie « agro-éco-logique » a été initié à la ferme Arc-en-Ciel (Wellin) en 2015 par Serge Peereboom et Stéphane Van Collie pour « *aller plus loin que le label bio* », « *se réapproprier notre droit à l'alimentation* » et « *redonner du sens au « s » (solidarité) des GASAP* »<sup>13</sup>.

Trois ans plus tard (2018), le service SPG du Mouvement d'Action Paysanne (MAP), une association belge promouvant l'agroécologie et l'agriculture paysanne, démarrait avec les objectifs suivants :

- rassembler et soutenir les paysan.ne.s<sup>14</sup> de l'association ;
- réunir paysan.ne.s et mangeur.se.s pour développer la souveraineté alimentaire ;
- organiser l'accompagnement entre paysan.ne.s et mangeur.se.s afin d'améliorer les pratiques paysannes, tenant compte d'une série de dimensions reprises dans le référentiel agroécologique coconstruit<sup>15</sup>.

Pendant ce temps, le MAP a donné forme à sa vision du SPG en s'assurant que celle-ci soit acceptée et comprise par tous les membres. Ce travail a débouché sur la proposition d'un référentiel commun : la fleur SPG (voir Figure 2).

Quatre premiers axes de travail ont été particulièrement étudiés : l'énergie, l'équité, la nature et la santé. Quelques producteurs (3 maraîchers et 3 éleveurs) ont ensuite testé sa mise en place concrète en répondant à un questionnaire regroupant des critères agronomiques, écologiques, énergétiques, et socio-économiques lors d'une visite sur leur lieu de production et d'élevage<sup>16</sup>.

Le processus de mise en place d'un SPG prend du temps, demande pas mal de travail et d'engagement, surtout de la part des producteurs. Il nécessite également qu'un nombre suffisant de personnes s'y investisse(nt) pour assurer la pérennité des actions.

En parallèle, la plateforme SPG - créée en 2014 par le MAP, la ferme Arc-en-Ciel et la ferme du Hayon et aujourd'hui intégrée dans le mouvement Agroecology in Action<sup>17</sup> - s'est étoffée de nouvelles associations et porte l'ambition de faire en sorte que les différents SPG élaborés en son sein aient des processus reconnus et compatibles. En effet, l'idée est notamment, d'éviter de surcharger les producteurs/paysans de plusieurs SPG.

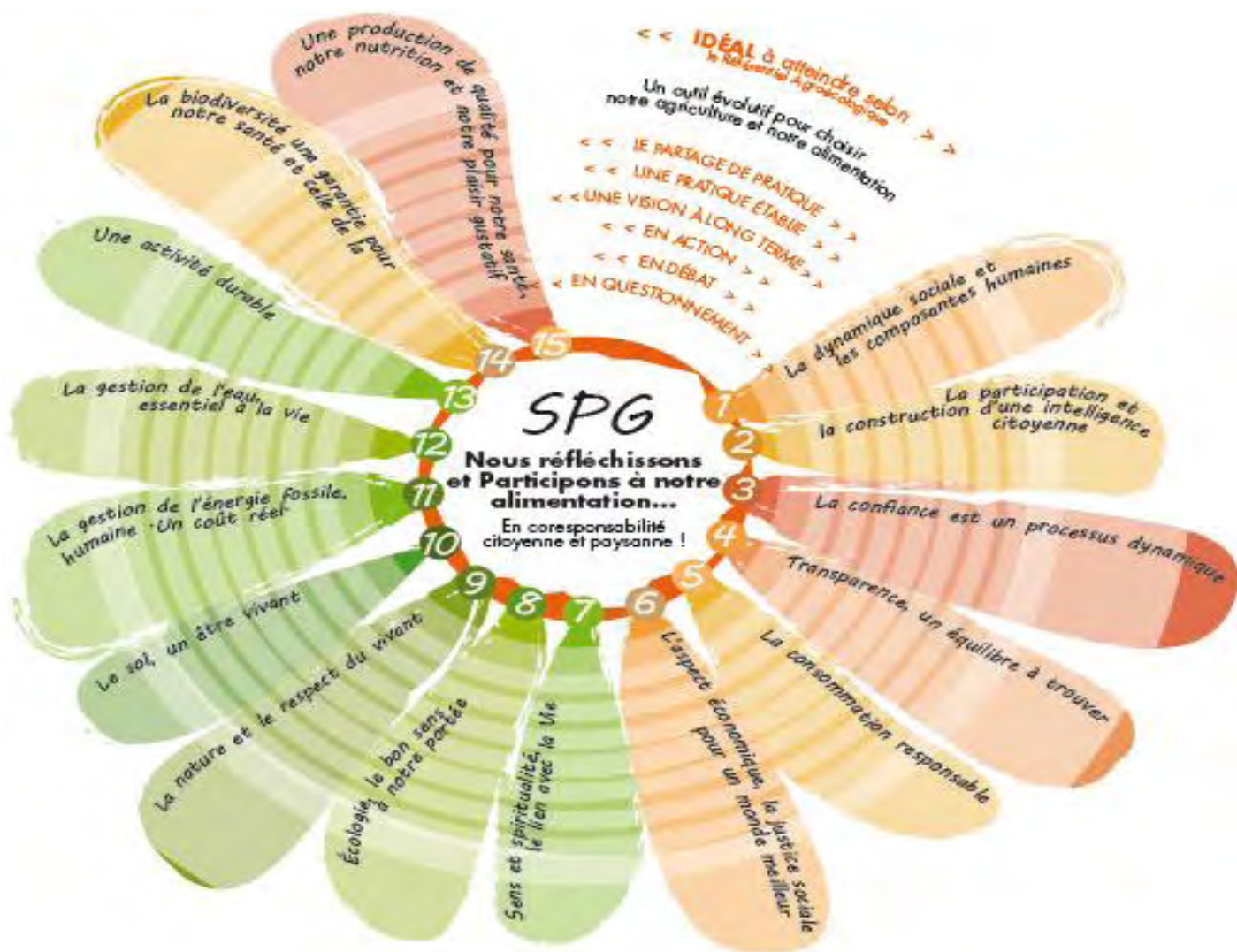


Figure 2. La fleur SPG (Source : MAP).

En 2021, la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Ruralité et du Bien-être animal en charge du Développement durable (la Direction du développement durable du Service Public de Wallonie) a apporté un appui financier au MAP, pour une période de 2 ans, permettant d'implémenter le SPG dans 40 groupes de producteurs-mangeurs. A l'heure d'écrire ces lignes, une petite trentaine est en cours de processus, principalement au sein de projets de maraichage mais aussi d'élevage.

L'ambition du MAP est non seulement de montrer que ce système peut aider les producteurs à améliorer leur travail et leurs conditions de vie mais aussi, grâce à un nombre suffisant d'entités participantes, d'explicitier les limites de la certification annuelle de manière à trouver des solutions prenant réellement en compte la qualité de vie des producteurs.

L'engouement renouvelé pour les SPG depuis quelques années n'est sans doute pas étranger à la volonté de réappropriation de l'alimentation de la part d'une portion grandissante de la population. Les autorités régionales bruxelloises et wallonnes semblent l'avoir compris en soutenant des systèmes alimentaires alternatifs bruxellois<sup>18</sup> ou des projets de relocalisation de l'alimentation en Wallonie<sup>19</sup>. Par ailleurs, la crise sanitaire est peut-être une opportunité supplémentaire de rapprocher certains producteurs et consommateurs/mangeurs. Car, comme le dit très bien Nature & Progrès, « nos aliments ont un visage ! ».

# 3.

## La mise en place concrète

Si poser le cadre général de développement des SPG semblait important, l'essentiel est sur le terrain et dans les échanges : un SPG, cela se vit.

Au sein du MAP, le SPG compte plusieurs niveaux d'organisation :

- le groupe local, composé du paysan visité, du paysan accompagnant, des mangeurs des produits de la ferme/du maraîchage visité et du délégué SPG ;
- le groupe régional regroupant les différents groupes locaux d'une région donnée ;
- la Commission SPG constituée de membres du groupe de travail SPG, de membres du CA du MAP, des délégués SPG et des producteurs afin notamment de valider le processus des différents groupes SPG ;
- la plateforme SPG dont il a déjà été question ci-avant.

Le MAP a choisi de s'appuyer sur une communauté de « délégués régionaux SPG », défrayés pendant la période de financement, plutôt que d'engager une personne qui aurait été chargée d'accompagner tous les projets.

Ces délégués, qui peuvent être maraîchers, fermiers ou simples citoyens ont participé à une séance d'information et/ou à une formation de 2 jours afin de prendre la pleine mesure de leur mission. Ils sont actuellement au nombre de 17 pour 32 projets accompagnés.

La CATL s'inscrit en appui du MAP à plusieurs égards. Elle avait organisé la formation des délégués à Liège en septembre 2020<sup>20</sup> et accompagne actuellement la mise en place du SPG dans 4 projets de maraîchage<sup>21</sup> via son référent agricole, François Sonnet.

La motivation première de la Ceinture Aliment Terre Liégeoise est de permettre, via cet outil, d'apporter plus de résilience et de meilleures conditions de vie aux producteurs. En effet, la mise en réseau qu'offre le SPG permet d'échanger des bonnes pratiques entre pairs et d'offrir une forme d'assistance mutuelle entre producteurs et groupes de mangeurs. Le producteur a, par exemple, la possibilité de faire appel à d'autres membres du SPG si la consultation de sa communauté n'a pas permis de trouver une solution à un questionnaire donné ou si la problématique dépasse sa seule pratique (besoin de communication, de représentation, de plaidoyer etc.). Les visites SPG permettent, quant à elles, de « lever la tête du guidon » (de la planche en l'occurrence) et sont également des moments d'approfondissement des liens paysans-mangeurs, car les expériences montrent que les moments conviviaux ponctuels ne suffisent pas à créer un groupe qui se serre les coudes en cas de grosses diffi-



cultés. Si les avantages semblent indéniables, il ne faut toutefois pas oublier que cela demande du temps, surtout au paysan, dans une organisation du travail qui en manque parfois cruellement, particulièrement en pleine saison.

Mais revenons-en à la mise en place concrète du SPG. Au niveau d'une ferme, le processus s'organise en 3 grandes étapes : la phase préliminaire, la visite et la post-visite.

### **Phase préliminaire**

Actuellement, les délégués régionaux SPG contactent les producteurs potentiellement intéressés par la démarche sur leur territoire. Une première discussion (téléphonique ou physique) est organisée pour expliquer l'intérêt de la démarche et le processus SPG, en insistant d'une part sur la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail, de production et de vie et, d'autre part, comme le souligne régulièrement Serge Peereboom, « *sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un système de sanction mais un système d'accompagnement où l'on cherche ensemble des solutions* ».

Après cette première prise de contact, viennent les premiers documents à remplir de manière à lancer la dynamique et préparer la visite de terrain : contrat de confiance signé par les différents acteurs, divers questionnaires et ligne du temps pour identifier et baliser les perspectives d'évolution annuelle.

Le producteur qui souhaite s'engager dans le SPG va également solliciter « ses » mangeurs pour que certains d'entre eux participent à la démarche.

### **Visite**

La visite de terrain prend 2-3 h, parfois davantage. Elle rassemble l'ensemble des acteurs du groupe local détaillé plus haut.

Elle est assez interactive et passe en revue toute l'activité. Cela permet d'avoir une vision claire des pratiques et enjeux du projet visité et d'en discuter dans un cadre bienveillant. La visite permet aux mangeurs engagés de se rendre compte des réalités quotidiennes du producteur (si ce n'était pas déjà le cas). Elle permet aussi de définir des objectifs de changements ou de soutien aux pratiques existantes ou d'identifier des besoins (formations, débats..).

### **Après la visite**

La visite est conclue par un rapport de visite rédigé par le délégué régional. Il va permettre de mettre en place des actions concrètes par rapport aux points à améliorer sur la ferme. Ceux-ci ont été identifiés lors de la visite de terrain ou sur base des questionnaires remplis par le producteur. Ces actions concrètes sont assorties de recommandations et, en particulier, d'un échéancier de réalisation (à réaliser dans le mois, dans l'année ou l'année prochaine par exemple), ce qui permet d'évaluer la progression lors d'une prochaine prise de contact ou de la visite annuelle suivante. L'ensemble des informations est mis à disposition de la commission SPG qui validera l'entrée dans le SPG.

Les premiers retours sont encourageants : producteurs et mangeurs semblent assez contents des visites sur le terrain. Elles créent indéniablement un lien supplémentaire entre eux et permettent déjà de discuter de pistes d'évolutions (pratiques culturelles, communication, structuration des volontaires, etc.). Les uns et les autres ont cependant été surpris par la longueur des questionnaires et le temps nécessaire pour y répondre au mieux. Cette étape est pourtant essentielle pour comprendre les réalités de terrain mais cela peut s'échelonner au fil du temps : un SPG se construit ainsi lentement mais sûrement !

# 4.

## Perspectives et enjeux

À court terme (début 2022), le travail ne manque pas : il y aura la validation de l'entrée dans le SPG des producteurs en terres liégeoises, une commission du MAP réunissant délégués et paysans pour discuter des modalités d'accompagnement, ainsi que l'identification des quelques groupes manquants pour atteindre l'objectif des 40 structures partenaires du SPG.

A moyen terme, le SPG du MAP aura à relever les défis communs à de nombreuses associations : garder une dynamique porteuse, éviter l'essoufflement des forces vives, assurer l'échange de savoirs et le maintien d'une culture du partage, de sorte que chacun se sente partie prenante ; sans compter le piège, parfois décisif, de la gestion des tensions et désaccords.

A plus long terme, peut-être la Wallonie rejoindra-t-elle la douzaine de pays ayant pris les SPG en considération lors de l'élaboration de leur législation et de leur réglementation sur les produits biologiques ? Cela vaudra dire que bien des verrouillages<sup>22</sup> actuels des systèmes alimentaires auront été dépassés.

Nous ne manquerons pas de documenter la suite de la mise en place du SPG au sein de ces projets- pilotes dans un prochain épisode.

# 5.

## Notes de fin

- 1 Le Mouvement d'Action Paysanne est une association promouvant l'agroécologie et l'agriculture paysanne membre de La Via Campesina regroupant 181 organisations paysannes dans 82 pays et portant la voix de plus de 200.000.000 Paysans à travers le monde. Plus d'informations : [www.lemap.be](http://www.lemap.be).
- 2 Pour plus d'informations, voir notre analyse « CSA : à l'échelle micro-locale, des dispositifs hyper résilients et solidaires ».
- 3 L'adjectif a été mis entre crochet pour éviter de penser uniquement aux Facebook et consorts : les humains sont des êtres sociaux, ayant des interactions dans divers réseaux.
- 4 La définition de l'IFOAM date de 2008. Elle peut être retrouvée dans de nombreuses publications, notamment : IFOAM Organics International, 2019. PGS Guidelines. How to Develop and Manage Participatory Guarantee Systems for Organic Agriculture, 42 pages ([https://www.ifoam.bio/sites/default/files/2020-05/pgs\\_guidelines\\_en.pdf](https://www.ifoam.bio/sites/default/files/2020-05/pgs_guidelines_en.pdf)).
- 5 Lemeilleur S. et Allaire G., 2018. Système participatif de garantie dans les labels du mouvement de l'agriculture biologique. Une réappropriation des communs intellectuels. Economie rurale 365 : 7-27.
- 6 Il n'est donc pas possible d'avoir des produits respectant le cadre du SPG et d'autres ne le respectant pas (là où produits bio et non bio peuvent être produits dans la même structure, à des moments différents).
- 7 Plus d'informations : <https://natpro.be/> (Belgique) et <https://www.natureetprogres.org/> (France).
- 8 La terminologie et le cadre de référence des SPG sont apparus officiellement en 2004.
- 9 Fédération Nature & Progrès, 2015. Le Manuel Pratique des Systèmes Participatifs de Garantie. 72 pages. Disponible via le lien : <https://www.natureetprogres.org/le-spg/>
- 10 Voir <https://pgs.ifoam.bio/>
- 11 Voir respectivement <https://www.producteursbio-natpro.com/>, <https://gasap.be/spg-et-cosyfood/> et <https://www.lemap.be/Le-premier-SPG-paysans-citoyens>, pages consultées entre le 30/11 et le 03/12/2021.
- 12 Voir <https://www.catl.be/2020/10/21/le-systeme-participatif-de-garantie-spg-retour-sur-une-formation-reussie/>.
- 13 Il s'agit des principaux titres de l'article du MAP renseigné ci-dessus.
- 14 Note : les enjeux d'égalité de genre sont cruciaux pour la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise. Toutefois, pour ne pas alourdir le texte, nous avons

décidé donc de ne pas adopter l'écriture inclusive pour cette publication.

15

MAP, 2021. Le service participatif de garantie (SPG) agroécologique du MAP. Guide et explication du processus SPG, 11 pages.

16

<https://www.lemap.be/des-nouvelles-du-gt-qualite-spg>, page consultée le 30/11/2021.

17

<https://www.agroecologyinaction.be/spip.php?article35>

18

Projet COSYFood notamment.

19

<https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation/ap-pel-projets-relocalisation>

20

<https://www.facebook.com/events/2050846498381145>, post consulté le 30/11/2021.

21

3 projets d'agriculture en autocueillette : les Potes aux

Champs, la Chouette Cueillette et les Pousses Poussent. Le 4<sup>ème</sup> projet est la Ferme du Saule Perché.

22

Voir notamment sur le sujet : Baret P., Stassart P., Vanloqueren G., Van Damme J. 2013. Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable : Quelle transition pour nos sociétés ? Thème 2 : Alimentation, Agriculture, Elevage : 5-14, ainsi que les articles qui ont suivis.

Analyse rendue possible par



*Rédaction*  
**Virginie Bartholomé**  
**François Sonnet**

*Relecture*  
**Serge Pereboom**

*Design graphique*  
**Taste & Visual**  
**@tasteandvisual**

*Couverture*  
**Orama**  
**@orama\_illustration**

Le document est composé  
en Georama et en Newsreader  
dessinées par Production Type.

-  
Décembre 2021  
Liège

Ceinture Aliment-Terre Liégeoise

**Éducation  
permanente**

*La mission de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) est de favoriser le développement de l'alimentation durable et des filières courtes et locales, en sensibilisant à ces thématiques, en soutenant les acteurs qui les composent et en facilitant leur développement.*

Elle a été lancée en novembre 2013 par une coalition d'acteurs citoyens, économiques et culturels de la région liégeoise.

Plus d'informations :

[www.catl.be](http://www.catl.be)

Cette analyse s'inscrit dans le cadre de demande de reconnaissance en éducation permanente de la CATL.

Vous désirez consulter nos autres analyses et études, vous les trouverez ici: <https://www.catl.be/la-catl/education-permanente/>